

Tsingoni, le 28/02/ 2025

M. le Président

A

**Mesdames, Messieurs
Les conseillers communautaires
De la 3CO**

Objet : Convocation du conseil communautaire

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à une réunion du conseil communautaire qui se tiendra **le samedi 08 mars 2025 à 8 heures** dans la salle de réunions du PER (Pôle d'Excellence Rural Coconi).

L'ordre du jour de la séance est fixé de la manière suivante :

- Délibération n°06 : Compte rendu des actes pris en vertu des délégations du conseil communautaire,
- Délibération n°07 : Débat d'orientation budgétaire,
- Délibération n°08 : Règlement intérieur des véhicules de service de la 3CO,
- Délibération n°09 : Guide des procédures de recrutement,
- Délibération n°10 : Charte informatique de la 3CO,
- Délibération n°11 : Attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Ouangani pour l'aménagement du terrain de foot de Barakani,
- Délibération n°12 : Attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Chiconi,
- Délibération n°13 : Attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de Sada,
- Délibération n°14 : Attribution d'un fonds de concours communautaire à la commune de M'tsangamouji au titre de 2025,
- Délibération n°15 : Subvention de fonctionnement de l'office de tourisme communautaire
- Délibération n°16 : Convention de financement du projet de solution fondée sur la Mangrove pour la protection de Mangajou,
- Délibération n°17 : Contribution au fonctionnement du groupement d'intérêt public (GIP) Observatoire des Violences à Mayotte (OVM),
- Délibération n°18 : Aide exceptionnelle aux agents de la 3CO suite au cyclone CHIDO,
- Délibération n°19 : Participation d'élus au rendez-vous des mobilités à la réunion,
- Délibération n°20 : Création d'une association entre les intercommunalités de Mayotte,
- Délibération n°21 : Participation du président aux journées d'échanges entre les Intercommunalités mahoraise, Intercommunalités de France et Interco' Outre-mer,
- Délibération n°22 : Plan de financement et convention de co-maitrise d'ouvrage entre la 3CO et la commune de Sada pour l'aménagement et sécurisation des rivières de Sada,
- Délibération n°23 : Demande de la cession du hub de kahani à la 3CO,
- Délibération n°24 : Création de poste,
- Délibération n°25 : Demande d'intégration de la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral suite à l'actualisation du décret n°2023-698 du

31/07/2023,

- Délibération n°26 : Participation au Salon international de l'Agriculture : Attribution d'une subvention au lycée agricole de Coconi pour la participation des étudiants en BTS DATR au salon International de l'Agriculture 2025,
- Délibération n°27 : Instauration du versement mobilités et création d'un service de transport urbain,
- Délibération n°28 : Création d'une convention entre la 3CO et SEA BOOST.

Considérant l'urgence à statuer sur les sujets portés à l'ordre du jour, je vous saurais particulièrement gré, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de bien vouloir prendre toutes les dispositions utiles pour honorer de votre présence ce rendez-vous.

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maanrifa

**Président de la Communauté
des Communes du Centre-Ouest**



Communauté de Communes du Centre-Ouest (3CO)

1444, avenue du lac- 97680 Tsingoni Mayotte
Tél : 0269 63 76 76 - Email : dgs@3co-mayotte.fr